



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM_2026-45

SÉANCE JEUDI 21 MAI 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	29

Date de la convocation : 15/05/2026

Notifiée aux élus le : 15/05/2026

Date de l'affichage : 15/05/2026

OBJET : MISE EN PLACE DES
COMMISSIONS MUNICIPALES ET
ÉLECTIONS DES MEMBRES

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT ET UN MAI à 18H00, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 15 mai (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Cédric BONATO, Maire.

PRÉSENT-E-S : Cédric BONATO- Maryline POUGENC – Luc VERNHES – André MORRA – Florence COMBE – Joachim RAMS – Incarnation CHALLEGARD – Cédric BREYSSE – Jean-Alain CASACCI – Mariana GARCIA – Patricia BANCION – Cristel MARCHAND – Lorenzo SANCHIS – Catherine BIDET – Yannick BUSSAC – Yann ALBERT – Marine ANJO – Nicole SABATIER – Régis VIANET – André VIGNE – Patricia VAN DER LINDE – Pascale MOURRUT – Noémie ALBECQ-MEGIAS

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Carine VANDERBISTE à Catherine BIDET – Nathalie CAVAILLÉ à Maryline POUGENC – Serge PINQUIER à Joachim RAMS – Jean-Philippe CHARPIN à Yannick BUSSAC – Amélie MARTORELL à André MORRA – Christian LAPISARDI à Noémie ALBECQ-Megias

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Luc VERNHES

Rapporteur : Cédric BONATO, Maire

M. le Maire rappelle que conformément à l'article 4 du règlement intérieur du conseil municipal, il est proposé de procéder à la mise en place des commissions municipales dont le Maire est Président de droit.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de procéder à la création des commissions ci-après désignées. Le principe étant d'élire à la représentation proportionnelle au plus fort reste les 7 membres élus, siégeant à ces commissions, M. le Maire propose la constitution d'une liste de 7 élus composée de 5 membres de la majorité et 2 membres de la minorité.

- Première Commission : Sécurité

Sont proposés : Cédric BREYSSE, Lorenzo SANCHIS, Yann ALBERT, Jean-Alain CASACCI, Joachim RAMS et André VIGNE, Christian LAPISARDI ;

- Deuxième Commission : Urbanisme

Sont proposés : Joachim RAMS, Cristel MARCHAND, Jean-Alain CASACCI, Cédric BREYSSE, Serge PINQUIER et Christian LAPISARDI, Noémie ALBECQ-MEGIAS ;

- Troisième Commission : Culture et Patrimoine

Sont proposés : Incarnation CHALLEGARD, Jean-Philippe CHARPIN, Serge PINQUIER, Yannick BUSSAC, Florence COMBE et Pascale MOURRUT, Nicole SABATIER ;

- Quatrième Commission : Agriculture et Environnement

Sont proposés : Luc VERNHES, Lorenzo SANCHIS, Patricia BANCION, Catherine BIDET, Yann ALBERT et Patricia VAN DER LINDE, André VIGNE ;

- Cinquième Commission : Finances

Sont proposés : Joachim RAMS, Cristel MARCHAND, Yann ALBERT, André MORRA, Jean-Philippe CHARPIN et Régis VIANET, Noémie ALBECQ-MEGIAS

- Sixième Commission : Enfance et Scolarité

Sont proposés : Carine VANDERBISTE, André MORRA, Marine ANJO, Marianna GARCIA, Amélie MARTORELL et Pascale MOURRUT, Noémie ALBECQ-MEGIAS

Le conseil municipal est appelé à :

- **Créer** lesdites six commissions, telles que présentées
- **Élire** les membres y siégeant aux côtés de M. le Maire, Président de droit.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Adopte** la création des six commissions communales proposées ;
- **Approuve** les listes des membres composant ces commissions selon la répartition présentée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Cédric BONATO
Maire d'Aigues-Mortes

Résultats du vote :

Délibération 2026-45	MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET ÉLECTION DES MEMBRES	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication